



Secrétariat

Distr.  
GENERALE

ST/SG/AC.10/C.3/1998/17  
3 avril 1998

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMITE D'EXPERTS EN MATIERE DE TRANSPORT  
DES MARCHANDISES DANGEREUSES

Sous-Comité d'experts du transport  
des marchandises dangereuses

(Quinzième session,  
Genève, 29 juin - 10 juillet 1998)

QUESTIONS DIVERSES

Demande formulée par le Comité technique international d'extinction et  
de prévention du feu (CTIF) pour obtenir le statut consultatif auprès  
du Comité d'experts en matière de transport des marchandises  
dangereuses et du Sous-Comité d'experts du transport des marchandises  
dangereuses

Note du secrétariat

1. Le secrétariat reproduit ci-dessous les informations reçues du CTIF qui demande, en sa qualité d'organisation non gouvernementale, de participer aux travaux du Sous-Comité et du Comité avec statut consultatif.

2. Buts de l'organisation :

Le CTIF est une organisation technique internationale d'échange d'expérience dans le domaine de la protection contre le feu et de sauvetage.

Les buts du CTIF sont les suivants :

a) promouvoir, faciliter et développer la coopération internationale technique et scientifique dans les domaines de la prévention du feu, de la lutte contre le feu et du sauvetage ainsi que de l'assistance technique en cas d'incendie et de catastrophes naturelles, à l'exclusion des aspects couverts par la défense civile;

b) établir et maintenir des relations amicales entre les représentants des brigades d'intervention et de sauvetage de tous les pays sur le principe d'une coopération égalitaire et pacifique.

3. Création et siège de l'organisation :

Le CTIF a été créé à Paris en 1900 en tant que "Grand Conseil international des sapeurs-pompiers" et constitué de nouveau en 1946 sous le nom de CTIF. Il est enregistré à la Préfecture de police de Paris comme association à but non lucratif soumise à la loi de 1901. Tous les membres du CTIF sont des associations de pompiers sans but lucratif ou des services publics.

Le siège officiel de l'organisation est situé 27, rue de Dunkerque - 75010 Paris.

Le courrier courant peut être envoyé à l'adresse du président ou du secrétaire général.

4. Des programmes et activités sont menés dans tous les pays membres :

- symposiums tous les deux ans,
- rapports annuels au Conseil permanent,
- travaux permanents au sein des commissions techniques.
  - Sous-comité "aéroports"
  - Sous-Comité "feux de forêt"
  - Sous-Comité "services sanitaires"
  - Comité "matières dangereuses".

5. Liste des membres :

Les membres ne sont pas des personnes physiques mais des comités nationaux du CTIF :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Iran, Irlande, Israël, Italie, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Maroc, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Vatican.

Les Etats-Unis d'Amérique sont représentés par la National Fire Protection Association (NFPA) et l'International Association of Fire Chiefs (IAFC).

6. D'autres documents, comme le rapport annuel, le budget le plus récent, la constitution, la liste des membres de l'organe directeur et des documents techniques, ont été communiqués au secrétariat.

7. Le Sous-Comité est prié de décider si le CTIF peut participer à ses travaux avec statut consultatif.

-----